

FONDS DE DOTATION DONA BERTARELLI PHILANTHROPY
Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008
Siège : 37 route de l'Océan, Multipôle – 56470 SAINT-PHILIBERT
Déclarée à la Préfecture du Morbihan le 22 septembre 2021
SIRET n°911 543 353 00013
(Ci-après : le « Fonds »)

**RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 16 JUIN 2026**

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration à l'effet de vous demander d'approuver les comptes du Fonds au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 2025

Nous vous présentons les comptes annuels soumis à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le montant total des produits d'exploitation constitués principalement par la consommation de la dotation consommable s'élève à 230.233 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 230.608 euros, comprenant notamment :

- Autres achats et charges externes pour65.746 euros
- Impôts et taxes pour..... 3.372 euros
- Salaires et traitements pour 124.684 euros
- Charges sociales pour.....35.098 euros
- Dotation aux amortissements sur immobilisations pour..... 1.659 euros

Etant précisé qu'une indemnité transactionnelle a été versée dans le cadre d'un litige avec un salarié, pour un montant de 23.000 euros, soit environ 10 % du budget de fonctionnement du Fonds.

L'équipe opérationnelle a évolué avec des départs et le recrutement de 3 nouveaux salariés.

Ainsi, le résultat d'exploitation s'élève à 9 euros.

Le solde des dotations consommables restant à la clôture de l'exercice s'élevait à 29.767 euros. Les disponibilités, quant à elles, s'élevaient à 57.905 euros.



La politique du Fonds en matière de consommation de la dotation consommable consiste à la consommer au même rythme que les dépenses engagées.

Les principales actions d'intérêt général entreprises sur 2025 ont été les suivantes :

- Sorties nature et ateliers en classe à l'année sur le territoire français (2090 enfants),
- Participation aux « Rencontres Internationales de la Classe Dehors (30 professionnels ou étudiants formés à l'atelier Ecomap),
- Organisation de la « Semaine de la mer » avec le collège de Brec'h (56), en qualité de prestataire de l'association LES PHRYGANES,
- Animation d'un stand au « Festival national Science on stage » (25 enseignants sensibilisés),
- Journée d'animations pour World Cleanup Day avec sensibilisation et actions pour lutter contre les pollutions (50 enfants sensibilisés),
- Participation à la « Fête de la science » avec la mise en œuvre du kit « Mesure ta science » et la visite du Maxi Trimaran avec la participation de Sails of Change (60 enfants sensibilisés),
- Sortie littorale sur la découverte de l'Estran (100 enfants sensibilisés),
- Animation d'un stand au cross départemental (200 collégiens et lycéens ont participé à l'animation).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Depuis le 1^{er} janvier 2026, date d'ouverture de l'exercice en cours, il n'est à signaler aucun événement impactant significativement l'activité du Fonds.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Le Fonds est composé d'un Conseil d'Administration composé lui-même de quatre membres parmi lesquels ont été élus un Président et un Directeur Général.

Chacun de ces mandats est d'une durée de 3 ans :

- Pour les administrateurs : à compter des décisions du Fondateur, la Fondation Dona Bertarelli Philanthropy, en date du 4 juillet 2024 et jusqu'au conseil d'administration qui se tiendra en 2027 en vue d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.
- Pour le Président et le Directeur Général : à compter du conseil d'administration en date du 4 juillet 2024 et jusqu'au conseil d'administration qui se tiendra en 2027 en vue d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

APPEL PUBLIC A LA GENEROSITE

Le Fonds n'a pas fait appel public à la générosité au cours de l'exercice écoulé.



MONTANTS VERSES PAR LE FOND AVEC LISTE DES BENEFICIAIRES

- Collège LA RIVIERE situé à ETEL (56) pour un montant de 5.000 euros,
- Association LES BOTTES D'ANEMONE située au BONO (56) pour un montant de 5.000 euros.

PROJETS ET ORIENTATIONS 2026

L'exercice 2026 s'annonce comme une année ambitieuse, avec des objectifs clairs :

- Poursuite des animations pour toucher davantage d'enfants et d'adolescents,
- Développement de nouveaux outils pédagogiques pour répondre aux besoins actuels des enseignants et animateurs nature,
- Projet phare « Membres engagés » avec le lancement d'un programme d'accompagnement pour les enseignants et animateurs, d'abord en France, puis à l'international,
- Renforcement des Aires Éducatives avec la mise en avant de ce programme comme levier clé pour les écoles,
- Communication et visibilité afin d'utiliser le nouveau site internet comme un outil stratégique pour améliorer la visibilité et faciliter l'accès aux ressources pédagogiques,
- Formation et recrutement :
 - o Participation continue à des événements pour élargir le réseau,
 - o Recrutement de stagiaires ou alternants pour continuer à renforcer l'équipe lors des périodes de forte activité.
- Partenariats :
 - o Renouvellement des partenariats locaux (ex : section nautique),
 - o Nouveau partenariat avec ECOSCHOOLS (Foundation for Environmental Education) pour accroître la visibilité et diffuser les ressources à plus grande échelle.

* * *

Le commissaire aux comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à adopter les résolutions soumises à votre vote.

LE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Léopold LUCET



Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort, ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
Actif immobilisé	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 266	3 442	1 823	3 482
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	5 266	3 442	1 823	3 482
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif immobilisé	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL				
Total (II)		5 266	3 442	1 823	3 482
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 259		4 259	6 216
	Charges constatées d'avance	513		513	2 232
	TOTAL	4 772		4 772	8 448
	Diverts				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	57 904		57 904	22 977
Total (III)		62 676		62 676	31 425
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		67 943	3 442	64 500	34 907
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Copie certifiée conforme

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables	40 215	10 448
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		40 215	10 448
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 932	9 803
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	14 352	14 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		24 285	24 459
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		64 500	34 907
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	230 232	200 230
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	384	4
Total des produits d'exploitation (I)		230 617	200 235
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	65 745	51 624
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 372	3 033
	Salaires	124 684	99 142
	Cotisations sociales	35 097	37 562
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 658	953
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	49	136
Total des charges d'exploitation (II)		230 607	192 453
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		9	7 782
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		0
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)			0
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change	9	36
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)		9	36
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-9	-36
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			7 746

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		7 746
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-7 746
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	230 617	200 235
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	230 617	200 235
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Fonds Dotation Dona Bertarelli
Philantropy

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1.	Objet social	3
2.	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3.	Description des moyens mis en œuvre	5
4.	Description des moyens mis en œuvre	6
4.1.	Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2.	Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
5.	Principes et méthodes comptables	7
5.1.	Principes généraux	7
5.1.1.	Règlement comptable	7
5.2.	Changement de règles et méthodes comptables	7
5.2.1.	Changement de réglementation comptable	7
5.2.2.	Changements de méthode comptable	8
5.2.3.	Changements d'estimation comptable	8
5.2.4.	Corrections d'erreurs	8
6.	Fonds propres	9
6.1.	Tableau de variation des fonds propres	9
6.1.1.	Tableau de variations des fonds propres	10
6.2.	Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)	11
7.	Etat des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	12
8.	Informations relatives au compte de résultat	13
8.1.	Produits du compte de résultat	13
8.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	13

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Le fonds de dotation a pour objet de contribuer à l'information et à la formation des jeunes dans les domaines du développement durable et de l'écologie et en particulier de véhiculer auprès de la jeunesse les valeurs de défense et de protection de l'environnement et notamment des océans, par le biais de programmes éducatifs sous la forme de production de contenus, d'ateliers, d'évènement et d'intervention. Pour ce faire, ce fonds a vocations à recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens de droits de toute nature qui lui sont apportés, à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif.

A cet effet, le fonds de dotations peut entreprendre les activités suivantes dans le cadre de son objet :

- Organiser toutes manifestations et rencontres sportives, culturelles et sociales liées à la défense et la protection de l'environnement ;
- Réaliser et diffuser des études consacrées à la protection de l'environnement ;
- Editer un site internet, des journaux, revues, ouvrages et plus généralement tout écrit en rapport avec son activité ;
- Réaliser, coordonner, gérer et financer des projets ;
- Etablir des partenariats avec des entités publiques et privées ou des particuliers ;
- Parrainer et encourager toute forme de partenariat.

Il peut également :

- Redistribuer sa dotation en capital à d'autres organismes sans but lucratif d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes ;
- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des but similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le fonds de dotation a notamment :

- Créé et lancé « Hémisphères » (partage d'expérience autour de l'éducation au développement durable – 35 écoles inscrites) ;
- Créé un nouvel atelier de vulgarisation scientifique autour du capteur océanographique embarqué à bord du bateau Sails of change (mise en œuvre auprès des élèves) ;
- Collaboré avec World Ocean Day pour la journée des océans et coproduit un contenu pédagogique français / anglais pour sensibiliser les jeunes à la protection des océans ;
- Participé à la Fête de la science avec interventions auprès de 200 élèves répartis sur 2 ateliers (8 séances).

Aujourd'hui, Dona Bertarelli Philanthropy offre une « librairie » de savoirs pédagogiques avec des contenus, des cartographies et des kits pédagogiques sur l'environnement, prolongée par un outil interactif pour échanger, inspirer et créer du lien et des actions.

3. Description des moyens mis en œuvre

A l'ouverture de l'exercice comptable, les dotations consommables inscrites au compte de résultat étaient de 620 980 €.

En 2025, les dotations consommables atteignent 851 213 €. Soit une dotation de 230 233 € pour l'année 2025.

4. Description des moyens mis en œuvre

4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

4.2. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

A ce stade, il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture ayant un impact sur l'exercice terminé au 31 décembre 2025.

5. Principes et méthodes comptables

5.1. Principes généraux

5.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

5.2. Changement de règles et méthodes comptables

5.2.1. Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat : 62380000
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 2,2K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
- Les comptes courants d'associés créditeurs précédemment comptabilisés en 2024 continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Emprunts et dettes financières divers ». Les comptes courants d'associés créditeurs comptabilisés en 2025 sont présentés en autres dettes.

5.2.2. Changements de méthode comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

5.2.3. Changements d'estimation comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent.

5.2.4. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

6. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.1. Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

6.1.1. Tableau de variations des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture	
	Montant global	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice										
Situation nette										
Fonds propres consommables	10 448	-230 233		260 000						40 215
TOTAL	10 448	-230 233		260 000						40 215

6.2. Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)

La dotation d'un fonds de dotation étant l'apport à titre gratuit et irrévocable de biens et droits de toute nature qui ne peut être dévolu qu'à un autre fonds de dotation ou une fondation d'utilité publique, elle constitue des fonds propres sans droit de reprise ou des fonds propres consommables.

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice.

La politique de l'entité en matière de consommation de la dotation consommable est inchangée. Elle est la suivante : la dotation est consommée au même rythme que les dépenses engagées.

Les dotations consommables inscrites au compte de résultat s'élèvent à 851 213 €.

**7. Etat des échéances des créances et des dettes,
mention de celles garanties par des suretés réelles, à
la clôture de l'exercice**

Néant.

8. Informations relatives au compte de résultat

8.1. Produits du compte de résultat

Les produits de l'exercice sont constitués de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat.

8.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Afférents à la certification des comptes	2 670
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires totaux	2 670

POUVOIR

Le soussigné,

Monsieur Léopold LUCET,

Agissant en qualité de Directeur Général et pour le compte de :

FONDS DE DOTATION DONA BERTARELLI PHILANTHROPY

Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008

Siège : 37 route de l'Océan, Multipôle – 56470 SAINT-PHILIBERT

SIRET n°911 543 353 00013

Donne par ces présentes, pouvoir à Maître Yohann LE PAVEC, Avocat, ou tout Avocat au sein de la Société d'Avocats FIDAL sise Parc Tertiaire de Laroiseau II, 67 rue Anita Conti – 56000 VANNES,

A l'effet d'effectuer pour lui et en son nom, concernant la société visée ci-dessus, tous dépôts, inscriptions, modifications aux registres compétents (RNE, RCS, RBE etc.), effectuer toutes démarches (y compris de complétion ou de correction du RNE), signer toutes pièces, produire tous justificatifs, élire domicile et, généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à NYON,
Le 5 octobre 2026

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Le Pavec', written over a horizontal line.



Fonds de Dotation Dona Bertarelli Philanthropy
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fonds de Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation Dona Bertarelli Philanthropy,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre fonds de dotation, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation Dona Bertarelli Philanthropy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 5.2.1 Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du bureau de la fondation et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:


Charles Moyencourt

Bilan Actif

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (1)						
Actif non courant	Immobilisations incorporelles	Frais de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
		TOTAL				
		Immobilisations corporelles	Terrains			
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 266	3 442	1 823	3 482
	Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		TOTAL	5 266	3 442	1 823	3 482
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
Immobilisations financières	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	TOTAL					
Total (II)			5 266	3 442	1 823	3 482
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	4 259		4 259	6 216
	Créances	Charges constatées d'avance	513		513	2 232
		TOTAL	4 772		4 772	8 448
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	57 904		57 904	22 977	
Total (III)			62 676		62 676	31 425
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)			67 943	3 442	64 500	34 907
Fonds dotation	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice		
	Situation nette (sous-total)		
	Fonds propres consommables	40 215	10 448
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		40 215	10 448
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (1bis)		
Fonds reportés liés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 932	9 803
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	14 352	14 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		24 285	24 459
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		64 500	34 907
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	230 232	200 230
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	384	4
	Total des produits d'exploitation (I)	230 617	200 235
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	65 745	51 624
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 372	3 033
	Salaires	124 684	99 142
	Cotisations sociales	35 097	37 562
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 658	953
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	49	136
	Total des charges d'exploitation (II)	230 607	192 453
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		9	7 782
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		0
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)		0
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	9	36
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	9	36
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		-9	-36
3. RESULTAT COURANT avant impôts (1 - II + III - IV)			7 746

Compte de résultat

Fonds Dotation Dona Bertarelli Philanthropy

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		7 746
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-7 746
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+ III + V)	230 617	200 235
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	230 617	200 235
EXCÉDENT OU DÉFICIT		
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Le fonds de dotation a pour objet de contribuer à l'information et à la formation des jeunes dans les domaines du développement durable et de l'écologie et en particulier de véhiculer auprès de la jeunesse les valeurs de défense et de protection de l'environnement et notamment des océans, par le biais de programmes éducatifs sous la forme de production de contenus, d'ateliers, d'évènement et d'intervention. Pour ce faire, ce fonds a vocations à recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens de droits de toute nature qui lui sont apportés, à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en oeuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif.

A cet effet, le fonds de dotations peut entreprendre les activités suivantes dans le cadre de son objet :

- Organiser toutes manifestations et rencontres sportives, culturelles et sociales liées à la défense et la protection de l'environnement ;
- Réaliser et diffuser des études consacrées à la protection de l'environnement ;
- Editer un site internet, des journaux, revues, ouvrages et plus généralement tout écrit en rapport avec son activité ;
- Réaliser, coordonner, gérer et financer des projets ;
- Etablir des partenariats avec des entités publiques et privées ou des particuliers ;
- Parrainer et encourager toute forme de partenariat.

Il peut également :

- Redistribuer sa dotation en capital à d'autres organismes sans but lucratif d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes ;
- Soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des but similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Le fonds de dotation a notamment :

- Créé et lancé « Hémisphères » (partage d'expérience autour de l'éducation au développement durable - 35 écoles inscrites) ;
- Créé un nouvel atelier de vulgarisation scientifique autour du capteur océanographique embarqué à bord du bateau Sails of change (mise en oeuvre auprès des élèves) ;
- Collaboré avec World Océan Day pour la journée des océans et coproduit un contenu pédagogique français / anglais pour sensibiliser les jeunes à la protection des océans ;
- Participé à la Fête de la science avec interventions auprès de 200 élèves répartis sur 2 ateliers (8 séances).

Aujourd'hui, Dona Bertarelli Philanthropy offre une « librairie » de savoirs pédagogiques avec des contenus, des cartographies et des kits pédagogiques sur l'environnement, prolongée par un outil interactif pour échanger, inspirer et créer du lien et des actions.

3. Description des moyens mis en œuvre

A l'ouverture de l'exercice comptable, les dotations consommables inscrites au compte de résultat étaient de 620 980 €.

En 2025, les dotations consommables atteignent 851 213€. Soit une dotation de 230 233 € pour l'année 2025.

4. Description des moyens mis en œuvre

4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

4.2. Evènements significatifs postérieurs à la clôture

A ce stade, il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture ayant un impact sur l'exercice terminé au 31 décembre 2025.

5. Principes et méthodes comptables

5.1. Principes généraux

5.1.1. Règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (rèlements ANC n° 2014-03 et n°2018-06 relatifs au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Sauf indication contraire, les informations sont présentées en euros.

5.2. Changement de règles et méthodes comptables

5.2.1. Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans les règlements ANC N°2022-O6 et N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants :

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat : 62380000
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 2,2K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
- Les comptes courants d'associés créditeurs précédemment comptabilisés en 2024 continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Emprunts et dettes financières divers ». Les comptes courants d'associés créditeurs comptabilisés en 2025 sont présentés en autres dettes.

5.2.2. Changements de méthode comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.

5.2.3. Changements d'estimation comptable

La société n'a procédé à aucun autre changement de d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent.

5.2.4. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

6. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.1. Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

6.1.1. Tableau de variations des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture
	Montant global	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette								
Fonds propres consommables	10 448	-230 233		260 000				40 215
TOTAL	10 448	-230 233		260 000				40 215

6.2. Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)

La dotation d'un fonds de dotation étant l'apport à titre gratuit et irrévocable de biens et droits de toute nature qui ne peut être dévolu qu'à un autre fonds de dotation ou une fondation d'utilité publique, elle constitue des fonds propres sans droit de reprise ou des fonds propres consommables.

La consommation de la dotation consommable d'un exercice correspond à l'excédent des charges sur les produits de l'exercice.

La politique de l'entité en matière de consommation de la dotation consommable est inchangée. Elle est la suivante : la dotation est consommée au même rythme que les dépenses engagées.

Les dotations consommables inscrites au compte de résultat s'élèvent à 851 213 €.

**7. Etat des échéances des créances et des dettes,
mention de celles garanties par des sûretés réelles, à
la clôture de l'exercice**

Néant.

8. Informations relatives au compte de résultat

8.1. Produits du compte de résultat

Les produits de l'exercice sont constitués de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat.

8.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	CACI
Afférents à la certification des comptes	2 670
Afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Afférents aux services rendus autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires totaux	2 670